

→ en route

Les missions de l'équipe relogement

Rafik Hamimi est devenu depuis mai 2005 : « Monsieur Relogement » à Villeneuve-la-Garenne, plus particulièrement chargé de coordonner l'ensemble du processus de relogement en lien avec le service logement de la Ville, avec les bailleurs, avec les services sociaux et les habitants concernés. Afin de mener au mieux sa mission, deux recrutements sont prévus : un technicien en charge des modalités techniques (conditions de déménagement et d'emménagement, ouverture et fermeture des compteurs EDF, d'eau...) et un travailleur social pour l'accompagnement des familles le nécessitant.

Un travail d'équipe

En fait, l'information sur le relogement circule depuis plus d'un an dans les Quartiers Sud. Les habitants n'hésitent pas à prendre le chemin du GPV pour se faire aider ou conseiller. Pour ceux qui ont des difficultés à se déplacer ou les personnes âgées isolées, l'équipe GPV continuera d'organiser des visites à domicile, de se rendre à leur demande sur place.

Principales étapes

L'enquête sociale, menée par le bureau d'étude Espacité qui a une grande expérience dans ce genre d'opération, commence à la mi-octobre. Le but est de recenser les souhaits de relogement des ménages concernés par les démolitions ; et ainsi de travailler « au cas par cas » sur un projet de relogement personnalisé.



En effet, c'est à partir de ces entretiens individualisés qu'en concertation avec les résidents seront trouvées, les réponses les plus adaptées à leur situation, en fonction des disponibilités bien sûr...

Pour plus d'information

GPV Quartiers Sud
19, place du Berry
Accueil du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
Et sur rendez-vous au 01 41 47 55 10.

Directeur de la Publication : Alain-Bernard Boulanger - Maire de Villeneuve-la-Garenne.

Étape(s)

Rédacteur en chef : Joëlle Boneu-Merckaert.

Rédaction : Pierre Prévôt-Leygonie.

Conception-réalisation : RGC Développement

Photos : Images Sol'air.

Ce numéro a été réalisé avec la SEM 92.



SEM 92

Étape(s)

Octobre 2005 - N°3

Le journal d'information des Quartiers Sud



→ en 2 mots

Le Projet de Renouvellement Urbain des Quartiers Sud est sur les rails : depuis la première présentation du dossier à l'ANRU, le 14 mars dernier, de nombreuses réunions et négociations complémentaires ont permis d'aboutir à un accord, début septembre 2005. Un autre dossier spécifique pour Coopération et Famille sera présenté au 1^{er} semestre 2006.

Avec le début de la période de relogement, nous abordons une phase délicate du Grand Projet de Ville. Délicate parce que le relogement génère à la fois beaucoup d'espoirs et beaucoup d'inquiétude. Toutes les familles concernées aspirent à retrouver un cadre de vie agréable et confortable, mais je sais qu'un certain nombre d'entre elles s'inquiète de savoir dans quelles conditions va se passer leur relogement. Que chacun se rassure : forts de l'expérience de la Caravelle, nous sommes en mesure d'être au plus près des attentes des personnes à reloger et nous veillerons à répondre à toutes, au cas par cas. L'équipe GPV, installée au Berry, s'est vue renforcée par une personne chargée du relogement : n'hésitez pas à aller les rencontrer pour leur poser toutes les questions qui vous tiennent à cœur et obtenir les réponses que vous attendez sur l'organisation de ce relogement, dont je souhaite comme vous qu'il se passe dans les meilleures conditions.

Alain-Bernard Boulanger

Maire de Villeneuve-la-Garenne

Vice-Président du Conseil général

→ en action

L'Ilot Verdun

p.2

Coopération et Famille France Habitation Une enquête sociale d'ici la fin de l'année

→ en bref

p.2

→ en marche

Pour vous, mais pas sans vous Un moment clef : le relogement

p.3

→ en bref

La réunion publique du 14/10/05

p.3

→ en route

Les missions de l'équipe relogement

p.4



en action

Le secteur dénommé « Ilot Verdun », comprenant les logements situés du 65 au 73 avenue de Verdun, va faire l'objet d'une restructuration complète afin de pouvoir construire l'extension de l'Hôpital Nord 92, réaménager l'avenue de Verdun pour accueillir le Tramway et créer une station.

Pour ce faire, la SEM 92, intervenant dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement signée avec le Syndicat Mixte de la Caravelle et des Quartiers Sud, est chargée :

- d'acquérir pour le compte de la Ville l'ensemble des terrains et immeubles bâtis ;
- de proposer des solutions de relogement aux propriétaires occupants et aux locataires, qui en exprimeront le souhait
- de démolir les immeubles ;
- d'aménager les terrains ainsi libérés.

L'enquête sociale, réalisée dans le cadre de la démarche globale de relogement conduite à l'échelle des « Quartiers Sud », permettra de recenser les besoins en relogement des familles de l'Ilot de Verdun. Les demandes de relogement seront traitées au cas par cas, en fonction de la situation spécifique de chacune des familles concernées.

en bref

Coopération et Famille :

Le dossier ANRU a été validé dans sa première partie. Reste maintenant à faire valider le projet de restructuration de la copropriété Coopération et Famille, par l'ANRU dans le courant du premier semestre 2006, pour obtenir des financements.

C'est l'un des secteurs les plus complexes des Quartiers Sud car c'est un patrimoine mêlant copropriétaires privés et un bailleur social propriétaire des 2/3 des logements. Ce projet qui a été présenté et débattu lors d'une assemblée générale de copropriétaires le 13 octobre dernier, le sera de nouveau dans les mois à venir.

France Habitation :

En juillet 2005, les sociétés HLM La Lutèce et les Logements Familiaux ont été absorbées par la société France Habitation.

Ce changement d'appellation a notamment pour but de simplifier les actions de gestion de ce groupe.

en bref

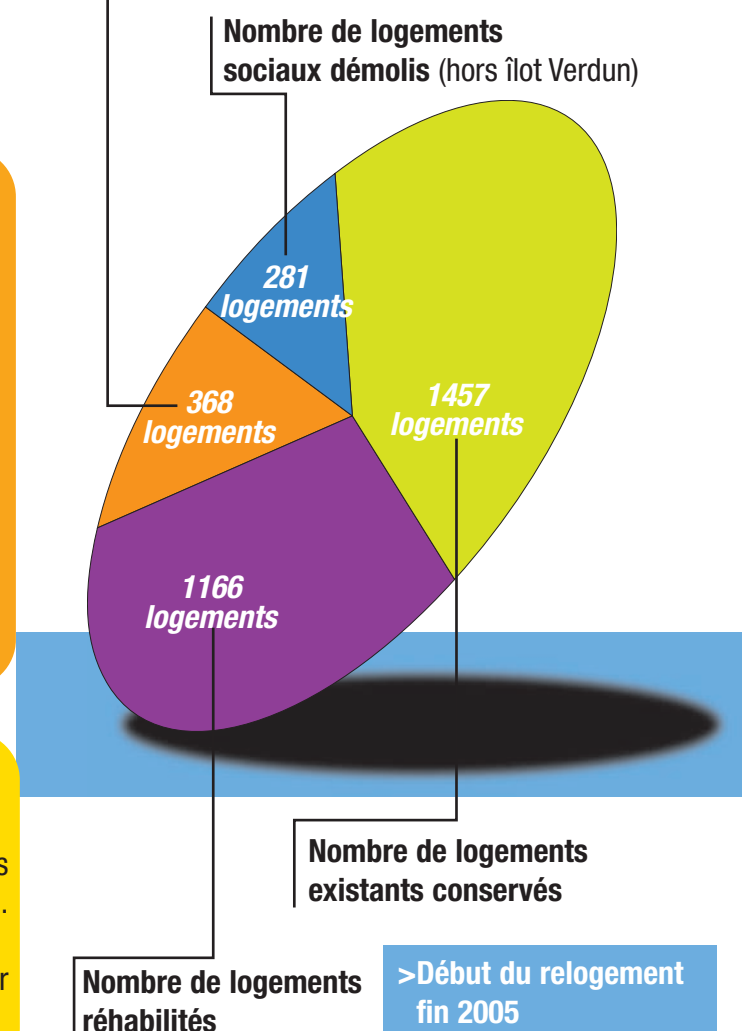
Une enquête sociale d'ici la fin de l'année

L'enquête sociale débutera mi-octobre et s'étalera jusqu'à la fin de l'année.

Le bureau d'étude Espacité prendra des rendez-vous téléphoniques directement avec chaque famille concernée par le relogement. Vous pouvez également prendre rendez-vous au 01 72 70 11 33.

Elle se fera sous la forme d'un entretien individualisé d'environ une heure avec le propriétaire ou le locataire, à son domicile. Deux objectifs à cette enquête : d'une part connaître la situation sociale et financière du ménage, et d'autre part recenser les souhaits et les désirs de la famille (volonté de rester dans le quartier ou de partir, type de logement demandé, étage souhaité...). Les enquêteurs s'adapteront à l'emploi du temps des personnes à interroger.

Nombre de constructions de logements neufs à Villeneuve-la-Garenne



> Début du relogement fin 2005
> Début des démolitions courant 2007

en marche

Pour vous, mais pas sans vous

Un moment clef : le relogement

Souvent complexe, parfois délicat, le relogement des habitants nécessite de la part des acteurs du projet une stratégie commune. Celle-ci a été validée afin de permettre d'élaborer un plan de relogement pour toutes les familles concernées.

Le relogement est un moment clé dans le projet de renouvellement urbain et pas seulement un acte technique lié à la seule mise en œuvre du projet. Ont été pris en compte tous les facteurs humains impliqués dans cette vaste opération.

Ce ne sont pas uniquement les bailleurs concernés qui doivent être mobilisés, mais l'ensemble des acteurs du projet. En phase avec les politiques territoriales de l'habitat, la démarche de relogement est complètement liée à la Charte Communale du Logement mise en place sur la commune.

Tous mobilisés

Le relogement mobilise des moyens importants dans une démarche cohérente pour le bien de toutes les familles concernées :

- directement rattachée à l'équipe GPV, l'équipe relogement est composée d'un chargé de mission relogement qui sera assisté de deux personnes pour coordonner l'ensemble du processus dans le quartier. Ils seront à la disposition de tous ceux qui s'interrogent sur le déroulement des opérations relogement ;

- la réalisation d'une enquête sociale pour recueillir les attentes, les souhaits et les besoins des familles concernées, afin d'établir un plan de relogement précis a été confiée au bureau d'étude Espacité ;

- d'ici fin 2005, un protocole d'accord de relogement sera signé par tous les partenaires afin de déterminer les objectifs chiffrés sur la participation des différents partenaires (Ville, Etat, Conseil général, bailleurs), les méthodes et les instances de relogement.



- une charte de relogement, commune aux différents bailleurs et locataires des patrimoines concernés, sera négociée, au dernier trimestre 2005, en vue de préciser les conditions de relogement.

Enfin, sont mobilisés les autres bailleurs de la commune et les collecteurs du 1 % logement. Ces derniers sont les principaux réservataires des logements à Villeneuve-la-Garenne. Tous ont signé en 2004 la Charte Communale du Logement et ont été sensibilisés à l'opération de relogement par la Conférence Communale du Logement qui a eu lieu en juin 2005.

Cette stratégie permettra d'accroître l'offre de logements proposée aux familles et ainsi de faciliter les opérations de relogement dans les délais impartis.

en bref

La réunion publique du 14 octobre 2005 :

Une réunion publique a eu lieu le 14 octobre 2005. Elle s'est déroulée en présence du Maire, des bailleurs, du Sous Préfet et des services de la Ville. Elle a été l'occasion d'écouter, d'informer et de rassurer les locataires sur leur relogement : emplacement géographique du futur appartement, type de logement. Le maître mot étant que la situation de chaque famille sera étudiée afin de répondre au mieux à ses besoins.

